

Conjuguer action préventive et mission éducative

Objectifs :

- Mettre en place une organisation personnelle efficace au quotidien
- Appréhender le sens de l'accompagnement dans le cadre du placement
- Cerner les notions essentielles de parenté, parentalité, suppléance...
- Repérer les facteurs de déstabilisation de la famille
- Organiser l'accueil de l'enfant et la communication avec la famille
- Co-construire l'accompagnement, reconnaître les familles avec leurs compétences et leurs limites
- S'initier à une communication efficiente et apaisée
- Définir le positionnement professionnel entre soutien du parent et protection de l'enfant

Méthodes pédagogiques :

- Séquençage en modules favorisant la progressivité des acquis
- Méthodes actives inductives
- Exercices individuels et collectifs impliquant concrètement les apprenants
- Pédagogie différenciée permettant l'adaptation à des besoins plus ciblés
- Documentation, aide-mémoire, supports documentaires, livrets pédagogiques, fiches matrices, portefeuille d'outils repères pour le transfert des acquis dans la pratique

Public visé :

Professionnels du secteur social et médico-social

Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Votre formateur :

Professionnel du travail social intervenant dans le cadre de la Protection de l'Enfance

Durée : 2 jours

Constitution du groupe : 8 à 12 participants

Tarif Intra : Nous consulter

Tarif Inter : 450€ par personne

Dates, lieu : Nous consulter

Contenu :

Quelques repères essentiels sur la protection de l'enfance

Généralités : de la substitution à la protection

Les missions définies à l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles

L'apport de la loi du 5 mars 2007 reformant la protection de l'enfance et de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

De l'information préoccupante au signalement des enfants en danger

La notion de danger, la notion de risque

Facteurs de risque et indicateurs de maltraitance / danger

Qui est chargé de recueillir les informations préoccupantes ?

Quel est le dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes ?

Les suites données et la transmission au Parquet : Quand et comment réaliser le signalement ?

La nécessaire articulation des différents acteurs

Liaisons entre le Département et ses partenaires en protection de l'enfance

L'ASE et les professionnels de santé dans les situations préoccupantes

Rédiger et transmettre une information préoccupante

Devoir de protection et respect du secret professionnel

Secret professionnel et protection de l'enfance

Secret des informations médicales et protection de l'enfance

Travailler avec les familles : entre soutien du parent et protection de l'enfant

Associer la famille au projet personnalisé : un partenariat difficile à construire mais pourtant essentiel.

Conjuguer action préventive et mission éducative.

Approche de quelques techniques d'entretien : écoute active, clarification, recadrage, reformulation et gestion des tensions (trainings).

Situer les enjeux, les contraintes et les limites de l'association des familles

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, promouvoir à la fois la bientraitance et la QVT.